



Commune de Montry

---

# Note de synthèse

## Budget Primitif

### 2026

---



CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2026



## SOMMAIRE

### 1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

1.2 Les dépenses de fonctionnement

### 2. Section d'investissement

2.1 Les recettes de fonctionnement

2.2 Les dépenses de fonctionnement

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la commune. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

*A noter, au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé d'adopter une vision plus pessimiste sur les recettes et une vision optimiste sur les dépenses. Il est donc important de dissocier les données issues des Comptes administratifs (2023 et 2024) et du compte financier unique (2025), des données issues du Budget primitif (2026).*

*Pour information, les montants des années antérieures n'ont pas été modifiés et émanent de la note de synthèse du budget primitif 2025. Seules les colonnes 2025 CFU et 2026 BP ont été modifiées/créées.*

## 1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la commune.

### 1.1 Les recettes de fonctionnement

Au niveau des recettes, on retrouve principalement : Les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2026, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 4 330 327 €, elles étaient de 4 615 392,80 € en 2025.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Année	2023 CA	2024 CA	2025 CFU	2026 BP	Ecart 2025/2026
Impôts / taxes	2 966 793 €	3 183 129 €	3 228 777,42 €	3 184 693 €	- 44 084,42 €
Dotations / Subventions	888 653 €	695 973 €	670 131,43 €	624 029 €	-46 102,43 €
Recettes d'exploitation	601 527 €	547 232 €	500 005,75 €	464 600 €	-35 405,75€
Autres recettes	104 535 €	8 937 €	105 253,39 €	56 000 €	-49 253,39 €
Atténuation de charges			19 478,16 €	1000 €	-18 478,16 €
Produits financiers			4,03 €	5,00€	+0,97 €
Produits spécifiques			91 468,62 €	0,00€	-91 468,62 €
Reprises pour provisions/dépréciations			274,00 €	0,00 €	-274,00 €
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>4 561 512 €</b>	<b>4 435 271 €</b>	<b>4 615 392,80 €</b>	<b>4 330 327,00€</b>	<b>-285 065,80€</b>
Opérations d'ordre	38 832 €	18 053 €	29 718,77 €	33 868,21 €	+4 149,44 €
Excédent de fonctionnement N-1	607 252 €	1 141 381 €	1 491 320,73 €	906 624, 20€	- 584 696,53 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>5 207 596 €</b>	<b>5 594 705 €</b>	<b>6 136 432,30 €</b>	<b>5 270 819,41 €</b>	<b>-865 612,89 €</b>



L'excédent de fonctionnement noté en 2026 BP est de 906 624,20 €.

Si l'on tient compte du CFU 2025, le montant total d'excédent de fonctionnement de 2025 est initialement de 1 836 624,20€.

930 000€ ont été transférés en section d'investissement au compte 1068, pour autofinancer des travaux à venir.



## 1.2 Les dépenses de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la commune, on y retrouve principalement : Les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2026, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 4 742 437,27 €, elles étaient de 3 849 412,96 € en 2025.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Année	2023 CA	2024 CA	2025 CFU	2026 BP	Ecart 2025/2026
Charges de gestion	1 449 161 €	1 553 478 €	€		
Charges à caractère général			1 260 719,84 €	1 606 050,00 €	+345 330,16 €
Charges de personnel	2 117 666 €	2 208 050 €	2 219 328,37 €	2 382 790,00 €	+163 461,63 €
Atténuation de produits	0 €	0 €	7056,00 €	15 000 €	+7 944,00 €
Autres charges	92 192 €	96 100 €	286 571,64 €	395 939,25 €	+109 367,61 €
Charges financières			73024,11 €	64 413,02 €	-8 611,09 €
Dotations aux provisions/dépréciations			2713,00 €	278 245,00 €	+275 532,00 €
Autres dépenses	5 325 €	15 €	0 €	0 €	0 €
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>3 664 345 €</b>	<b>3 857 643 €</b>	<b>3 849 412,96 €</b>	<b>4 742 437,27 €</b>	<b>+893 024,31 €</b>
Opérations d'ordre	173 516 €	467 388 €	450 395,14 €	528 382,14 €	+77987 €
Rattachement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 837 862 €</b>	<b>4 325 031 €</b>	<b>4 299 808,10 €</b>	<b>5 270 819,41 €</b>	<b>+971 011,31 €</b>

## 2. Section d'investissement

### 2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement : Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...), le FCTVA et la taxe d'aménagement, l'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement), les emprunts.

Pour l'exercice 2026, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 764 429,82 €, elles étaient de 321 244,93 € en 2025. Elles se décomposent de la façon suivante :

Année	2023 CA	2024 CA	2025 CFU	2026 BP	Ecart 2025/2026
Subvention d'investissement	380 321 €	931 825 €	125 443,58 €	576 918,82€	+451 475,24 €
Immobilisation corporelles			9 322,15 €	0 €	-9 322,15 €
Emprunt et dettes assimilées	66 667 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dotations, fonds divers et	836 676 €	754 101 €	186 479,20 €	187 511,00 €	+1031,80 €
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 283 664 € Avec 1068</b>	<b>1 685 926 € Avec 1068</b>	<b>321 244,93 €</b>	<b>764 429,82 € Sans 1068</b>	<b>+443 184,89 €</b>
Opérations d'ordre	173 516 €	467 388 €	450 395,14 €	528 382,14 €	+77 987,00 €
Opérations patrimoniales			14 760,00 €	59 093,58 €	+ 44 333,58 €
Résultats antérieurs	1 372 164 €	706 027 €	949 925,55 €	309 412 €	-640 513,55 €
<i>1068 Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	<i>450 000€</i>	<i>450 000 €</i>	<i>0,00€</i>	<i>930 000,00€</i>	
RAR	-	0 €	0 €	0 €	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>2 829 344 €</b>	<b>2 859 341 €</b>	<b>1 736 325,62 €</b>	<b>2 591 317,54€</b>	<b>+ 854 991,92 €</b>

## 2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement : Les immobilisations corporelles & incorporelles, les immobilisations en cours et le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2026, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à un montant total de 2 498 355,75 €, elles étaient de 1 382 434,85 € en 2025.

Année	2023 CA	2024 CA	2025 CFU	2026 BP	Ecart 2025/2026
Immobilisations incorporelles	109 093 €	104 517 €	79 878,10 €	94 000,00 €	+14 121,90 €
Immobilisations corporelles	1 770 874 €	1 012 972 €	643 238,52 €	717 733,79 €	+74 495,27 €
Immobilisations en cours	0 €	54 613 €	438 888,00 €	1 461 755,00 €	+ 1 022 867,00 €
Emprunts et dettes assimilées	204 518 €	275 966 €	220 430,23 €	224 866,96 €	+ 4 436,73 €
Autres dépenses d'investissement	0 €	221 647 €	0 €	0 €	0 €
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 084 485 €</b>	<b>1 669 715 €</b>	<b>1 382 434,85 €</b>	<b>2 498 355,75 €</b>	<b>+1 115 920,90 €</b>
Opérations d'ordre	38 832 €	18 054 €	29 718,77 €	33 868,21 €	+4 149,44 €
Opérations patrimoniales			14 760,00 €	59 093,58 €	+ 44 333,58 €
Déficit d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
RAR	-		0 €	0 €	0 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>2 123 317 €</b>	<b>1 687 769 €</b>	<b>1 426 913,62 €</b>	<b>2 591 317,54 €</b>	<b>+1 164 403,92 €</b>



Le budget primitif de 2026 a gardé en grande partie les montants proposés par l'ancienne municipalité, la nouvelle équipe en place n'ayant eu que peu de temps pour étudier les différents dossiers en cours, notamment au niveau de l'investissement.

Les montants modifiés sont principalement des demandes de la trésorerie concernant les dotations aux amortissements et les opérations patrimoniales.

Au cours de l'année 2026, des décisions modificatives pourront intervenir, en cas d'ajustements nécessaires.

